

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la**  
**RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DU STSE**  
**10 – 11 AVRIL 2019**

**Présent(e)s :**

Consoeur Shimen Fayad, Présidente nationale par intérim  
Consoeur Karla Levangie-Connor, VPR, Atlantique  
Confrère Robert Chafe, VPR, Terre-Neuve/Labrador  
Confrère Marc Blanchard, VPR, Scotia-Fundy  
Confrère Steve Maund, VPR, N-B/Î-P-É  
Consoeur Maryse Veilleux, VPR, Québec  
Confrère Benoît Thibault, VPR, Québec  
Consoeur Rubin Kooner, VPR, Région de la capitale nationale  
Consoeur Diane Girouard, VPR, Région de la capitale nationale  
Consoeur Cheryl Sullivan, VPR, Ontario  
Confrère Kevin Lundstrom, VPR, Ontario  
Consoeur Faye Kingyens, VPR, Manitoba  
Confrère Larry Schlosser, VPR, Saskatchewan  
Confrère Mark Gilchrist, VPR, Prairies et Nord  
Consoeur Darlene Lewis, VPR, Alberta/C-B./Yukon  
Confrère Richard May, VPR, Colombie-Britannique/Yukon

**Absence excusée :**

Confrère Todd Panas, Président national

1. **CONVOCATION**

La séance du Conseil national est ouverte à 9 h 09 le 10 avril 2019, sous la présidence de la consoeur Shimen Fayad, Présidente nationale/i.

2. **ADMINISTRATION**

Des instructions administratives portant notamment sur les écouteurs pour l'interprétation, les règles concernant le temps de parole aux microphones, la liste des orateurs ou encore le laissez-passer, ont été présentées lors de la journée de discussion tenue le 9 avril 2019.

3. **DÉCLARATION SUR LE HARCÈLEMENT**

La déclaration sur le harcèlement a été lue lors de la journée de discussion qui s'est tenue le 9 avril 2019. La consœur Karla Levangie-Connor, vice-présidente régionale – Atlantique, et le confrère Benoit Thibault, vice-président régional du Québec, ont été désignés comme coordonnateurs du harcèlement.

4. **HEURES DES SÉANCES**

Il est décidé, par voie de consensus, que les heures des séances seront les suivantes :

Le 10 avril : de 9 h à midi, et de 13 h à 17 h, et

Le 11 avril : de 9 h à midi, et de 13 h à 16 h.

Il est convenu que ces heures seront réexaminées en fonction des points de l'Ordre du jour qui n'auront pas été abordés à la fin de la première journée.

5. **TABLEAU D'HONNEUR DU STSE**

Un moment de silence est observé à la mémoire de tous les membres décédés au cours de la période sur laquelle porte le rapport.

6. **ORDRE DU JOUR**

MOTION : p/a Chafe/Schlosser

Que l'Ordre du jour soit adopté.

Adoptée

7. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL NATIONAL**

MOTION : p/a Levangie-Connor/May

Que le procès-verbal de la réunion du 14 au 16 octobre 2018 soit adopté.

Adoptée

8. **RAPPORT DU PRÉSIDENT NATIONAL**

MOTION : p/a Maund/Girouard

Que le Rapport du président national soit adopté.

Adoptée

*(Toutes questions sur le rapport du Président national seront reportées à la réunion d'automne 2019 du Conseil)*

9. **RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE NATIONALE**

MOTION : p/a Maund/Sullivan

Que le rapport soit présenté plus tard aujourd'hui.

Adoptée

10. **RAPPORTS DES VICE-PRÉSIDENT(E)S DES RÉGIONS**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que les rapports des vice-président(e)s des régions soient adoptés.

Adoptée

(Les VPR suivant(e)s ont remis leurs rapports après la date limite. Ils n'étaient donc pas disponibles pour la réunion et n'avaient pas été traduits : consœurs Maryse Veilleux et Faye Kingyens, et confrères Kevin Lundstrom, Larry Schlosser et Richard May. Le confrère Robert Chafe n'a pas remis son rapport.)

***Suivi :*** Que tous les rapports pour la réunion du Conseil d'automne soient envoyés au bureau national au plus tard à minuit (dans leur région respective) le 2 septembre 2019.

11. **RAPPORT DU COMITÉ DE LA STRUCTURE**

*Rapport sur la formule de calcul du nombre de délégué(e)s*

MOTION : p/a Thibault/Schlosser

Que le rapport sur la proposition de nombre de délégué(e)s soit présenté aux conférences régionales.

Adoptée

*Rapport sur la structure organisationnelle du STSE*

**Le confrère Mark Gilchrist, VPR-Prairies et Nord, occupe la présidence.**

**La consoeur Shimen Fayad, PN/i, reprend la présidence.**

La séance du Conseil national est suspendue à 11h50 pour le déjeuner. Les travaux reprennent à 13h20 sous la présidence de la consoeur Shimen Fayad, Présidente nationale/i.

11. **RAPPORT DU COMITÉ DE LA STRUCTURE** *(suite)*

*Rapport sur la structure organisationnelle du STSE* *(suite)*

MOTION : p/a Thibault/Schlosser

Que le rapport sur la proposition de structure organisationnelle pour le STSE soit présenté aux conférences régionales.

Adoptée

*(Tout le monde est prévenu que ce rapport **ne doit pas** être partagé. L'information sera fournie aux sections locales lors des conférences régionales, où un membre du Comité de la structure sera présent pour présenter les rapports, répondre aux questions et recueillir des commentaires.)*

12. **RAPPORT DU COMITÉ DES TITRES HONORIFIQUES ET DES RÉCOMPENSES**

Le rapport est présenté en trois sections différentes.

1. **Attribution de la Bourse d'études de 2019 du STSE**

MOTION : p/a Gilchrist/May

Que le titre de la rédaction de la Bourse d'études de 2019 soit adopté tel qu'il est indiqué dans le rapport.

Adoptée

2. **Membre à vie**

MOTION : p/a Gilchrist/May

Que le Règlement 1, section 8 soit modifié tel que cela est indiqué dans le rapport.

Adoptée

3. **Prix des leaders inspirants**

MOTION : p/a Gilchrist/May

Que les quatre catégories de prix (Le mentorat : facteur de réussite ; Champion(ne) de la communauté ; Une vie de travail ; Guerrier du milieu de travail) à présenter au Congrès national du STSE, soient acceptées.

Adoptée

*(Des informations supplémentaires sur chaque catégorie seront fournies aux membres du Conseil plus tard au cours de la session du Conseil national)*

13. **RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

MOTION : p/a Blanchard/Chafe

Que le Rapport du Comité de l'environnement soit adopté.

Adoptée.

14. **FINANCES**

a. États financiers vérifiés pour la période prenant fin le 31 décembre

MOTION : p/a Chafe/Lewis

Que les États financiers vérifiés pour la période prenant fin le 31 décembre 2018 soient adoptés.

ADOPTÉE (RV 1)

Le Comité des finances a demandé à présenter deux (2) motions au Conseil, lesquelles découlent de discussions avec les vérificateurs. Tout le monde est d'accord pour que les motions soient déposées.

i) Réserve de congés de maladie

MOTION : p/a Schlosser/Chafe

Attendu que le STSE dispose actuellement d'un fonds affecté de réserve interne intitulé *Réserve de congés de maladie* d'un montant total de 20 000 \$, et

Attendu que ledit fonds n'est plus nécessaire ; par conséquent,

Il est résolu que le solde de 20 000 \$ soit transféré au fonds affecté de réserve interne intitulé « Éventualités ».

REJETÉE (VC 2)

ii) Subvention pédagogique

MOTION : p/a Schlosser/Chafe

Attendu que le STSE dispose actuellement d'un fonds affecté de réserve interne intitulé " Subvention pédagogique " d'un montant total de 13 923 \$ ; et

Attendu que ledit fonds n'est plus nécessaire ; par conséquent

Il est résolu que le solde de 13 923 \$ soit transféré au fonds affecté de réserve interne intitulé ' Éventualités'.

ADOPTÉE (VC 3)

b. Approbation des demandes de remboursement tardives

i) Consoeur Darlene Lewis

MOTION : p/a Maund/Schlosser

Qu'un délai de trente (30) jours soit accordé à la consoeur Darlene Lewis pour faire parvenir sa demande de remboursement afin qu'elle soit traitée.

Adoptée

ii) Confrère Robert Chafe

MOTION : p/a Sullivan/May

Qu'un délai de trente (30) jours soit accordé au confrère Robert Chafe pour faire parvenir sa demande de remboursement afin qu'elle soit traitée.

Adoptée

iii) Confrère Mark Gilchrist

MOTION : p/a Schlosser/Chafe

Que les demandes de remboursement tardives remises par le confrère Mark Gilchrist soient payées.

ADOPTÉE (VC 4)

iv) Confrère Richard May

MOTION : p/a Schlosser/Kingyens

Que les demandes de remboursement tardives remises par le confrère Richard May soient payées.

ADOPTÉE (VC 5)

***Question de privilège*** : la consoeur Faye Kingyens, VPR-Manitoba, désire qu'il soit consigné qu'aucune des demandes tardives ne relèvent d'elle.

c. Rapport sur les congés annuels et compensatoires

Les rapports sur les congés en 2018, et jusqu'au 31 mars 2019, du président national et de la vice-présidente nationale sont présentés.

MOTION : p/a Sullivan/Gilchrist

Que les motions # 39 et 38 soient déplacés comme prochain point de l'Ordre du jour du fait qu'elles traitent toutes les deux des finances.

Adoptée

d. Frais de déplacement du président national (Motion # 39)

MOTION : p/a Sullivan/Kingyens

Attendu que le président national a passé beaucoup de temps au cours de l'exercice budgétaire en situation de voyage, et



Attendu qu'il n'existe actuellement aucun rapport détaillé ventilant les frais de voyage du président national, et

Attendu que le Règlement 7, section 4, sous-section e) ii) charge le Comité des finances de superviser l'administration financière du STSE, y compris d'examiner les registres pour assurer une utilisation appropriée des fonds, et

Attendu que les rapports financiers actuels ne permettent pas au Comité des finances de respecter ce règlement, et

Attendu que la fusion entre le STE et le SNS promettait à nos membres une responsabilité financière, une transparence et un meilleur service ; par conséquent

Il est résolu que les frais de voyage du président national soient ventilés et détaillés, et

Il est en plus résolu que les frais d'accueil engagés par le président national lors de ses voyages soient détaillés et ventilés séparément des frais de voyage, et

Il est en plus résolu que ces dépenses soient rapportées au Conseil national deux fois par an lors des réunions du Conseil national.

Rejetée.

- e. *Rapport sur les frais de déplacement régionaux du président national* (Motion # 38)

La consœur Cheryl Sullivan, VPR-Ontario, retire la motion.

**La consœur Faye Kingyens, vice-présidente - Manitoba, occupe la présidence.**

9. **RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE NATIONALE** (suite)

MOTION: p/a Fayad/Lewis

Que le rapport de la vice-présidente nationale sur le fonctionnement du bureau soit adopté.

ADOPTÉE (VC 6)

**Suivi :** Que les listes des effectifs et les questions sur les affectations des membres (membres non affectés à des sections locales) soient envoyées aux VPR et non pas seulement aux sections locales.

Que soit préparée une liste de tous les cas dont s'occupe chaque agent(e) syndical(e).

Que toute la masse de travail des agent(e)s syndicaux/syndicales, et non pas seulement les griefs, soit indiquée dans le logiciel Union are, par exemple l'aide apportée aux sections locales et/ou VPR en dehors de la procédure de règlement des griefs (le nouveau modèle a été saisi dans UnionWare are de façon à l'indiquer).

Possibilité de créer un comité de la matrice. La consoeur Kooner propose son nom pour en faire partie. Les personnes intéressées sont priées de le laisser savoir à la vice-présidente nationale.

**La consoeur Shimen Fayad, Présidente nationale/i, reprend la présidence.**

Une présentation spéciale a lieu pour la consoeur Jayne Powers et le confrère Michel Lépine, vice-présidents sortants pour la région de la capitale nationale. Une plaque commémorant leurs années de service au sein du Conseil leur est remise.

**Question de privilège :** la consoeur Cheryl Sullivan, VPR-Ontario, fait remarquer qu'il y a encore un grand nombre de points à aborder à l'Ordre du jour et qu'il convient donc de revoir les heures des séances.

15. **POINTS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL NATIONAL - TENEUR**

La discussion qui suit porte sur la nécessité de bien préciser ce qui constitue un point à l'Ordre du jour d'une réunion du Conseil national. Il faudrait ainsi envoyer plus de détails sur les points à y inscrire (la vice-présidente nationale contactera le président national à propos de la marche à suivre).

La présidente nationale/i a indiqué que si un(e) VPR souhaite qu'un sujet qui ne figure pas à l'ordre du jour soit discuté, il/elle peut le faire ajouter lors de l'approbation de l'ordre du jour

Même si les discussions sur les 'questions régionales' sont bénéfiques, des entretiens avec les autres VPR le seraient aussi.

**Question de privilège :** la consoeur Karla Levangie-Connor, VPR-Atlantique, demande que le Point # 35, Motion – Nouvelle section locale, soit retiré de l'Ordre du jour.

MOTION : p/a Kooner/Maund

Que le point # 30 de l'Ordre du jour soit le prochain à être discuté.

Adoptée

30. **PRATIQUE EXEMPLAIRE – LISTE DE CONTACTS D'URGENCE**

La consoeur Rubin Kooner, VPR - capitale nationale, présente un formulaire qui peut être utile lors de conférences régionales et/ou de congrès où les participants peuvent établir un contact d'urgence en cas de besoin lors d'une manifestation syndicale.

La séance est levée à 17 heures.

**Le 11 avril 2019**

Les travaux reprennent à 9 heures sous la présidence de la consoeur Shimen Fayad, Présidente nationale/i.

MOTION: p/a Schlosser/Girard

Que le Conseil national se réunisse à huis clos.

Adoptée

MOTION: p/a May/King yens

Que le Conseil national lève sa séance à huis clos.

Adoptée

16. **PETITES SECTIONS LOCALES, SOUS-SECTIONS ET SECTIONS LOCALES NON CONFORMES**

Une discussion Générale a ensuite lieu sur la fusion de sections locales de moins de 10 membres et/ou inactive où des avantages et des inconvénients sont proposés, Les VPRs ayant de telles sections locales pouvaient soumettre des motions lors de cette réunion du Conseil. On fait remarquer qu'il faudrait avoir le libellé adéquat avant de proposer des motions. Les membres du Conseil sont informé(e)s qu'une section locale comprenant moins de 10 membres mais toujours active (section local 00040) envisage de discuter de la fusion avec leurs membres lors de leur prochaine AGA et qu'une mise à jour sera présentée à la réunion d'automne 2019 du Conseil.

17. **PROTOCOLE RELATIF AUX GRIEFS**

Ce point a été soulevé durant la présentation du rapport de la VPN sur le fonctionnement du bureau.

**Action :** Une copie de l'ébauche de protocole sera envoyée aux VPR à des fins de rétroaction.

MOTION : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Que le point 27 – Coquelicots soit retiré de l'Ordre du jour.

Adoptée

**Le confrère Mark Gilchrist, VPR-Prairies et Nord, occupe la présidence.**

18. **ÉDUCATION DES MEMBRES – LIVRET DU STSE DESTINÉ AUX MEMBRES**

**La consœur Shimen Fayad, PN/i, reprend la présidence.**

Une discussion générale porte sur la nécessité de transmettre l'éducation syndicale de base aux membres. Il est mentionné que le STSE pourrait avoir une section sur le nouveau site Web semblable au SESJ et à sa brochure « Connaissez vos droits ». La consœur Diane Girouard propose de faire équipe avec d'autres VPR pour développer un format similaire.

19. **VPR SUPPLÉANT(E)S – POSTES VACANTS**

Les VPR sont prié(e)s de suivre les Statuts en cas de vacance au poste de VPR suppléant(e). La consoeur Levangie-Connor fait remarquer que le poste n'a intéressé personne dans sa région et qu'elle tiendra le bureau national au courant. Le confrère Chafe vérifiera auprès de sa suppléante si elle s'est officiellement retirée, et entamera le processus pour élire un nouveau suppléant ou une nouvelle suppléante.

20. **VALEURS ET ÉTHIQUE POUR LE PERSONNEL ET LES DIRIGEANT(E)S ÉLU(E)S**

Le point a été ajouté à la suite d'une décision lors de la réunion d'automne 2018 du Conseil. La consoeur Sullivan indique qu'elle a soumis une motion qui traitera de ce point (point 40 – Charte du respect)

21. **RÉUNIONS DES CCSP – DISTRIBUTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Une discussion a lieu concernant l'ajout et le partage des procès-verbaux des CCSP régionaux avec ceux des CCSP nationaux via un lecteur/dossier partagé. Les procès-verbaux des CCSP nationaux sont affichés sur le nouveau site Web. La consoeur Fayad vérifiera avec le développeur du site Web la possibilité d'y ajouter une section pour les procès-verbaux régionaux, mais il incombe aux VPR d'envoyer les procès-verbaux au bureau national.

MOTION : p/a May/Gilchrist

Que le point # 37 de l'Ordre du jour – Motion-Don pour un banc commémoratif, soit le prochain à faire l'objet d'une discussion.

Adoptée

37. **DON POUR UN BANC COMMÉMORATIF**

MOTION : p/a May/Gilchrist

Que le STSE fasse un don de 500 \$ pour l'achat d'un banc commémoratif à la mémoire de la consoeur Ann Strutt, membre du STSE à Prince Rupert, qui a perdu la vie dans un accident de la route en février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (VC 7)

22. **BULLETIN D'INFORMATION DU STSE**

Une discussion générale porte sur le sujet et la nécessité d'un tel bulletin alors que le nouveau site est sur le point d'être lancé. Il serait plus intéressant pour les VPR de fournir des informations régionales qui seront vérifiées par le bureau national. Il incomberait aux VPR de données des nouvelles régionales.

23. **CONFÉRENCE RÉGIONALE – DATES LIMITES POUR LES PARTICIPANT(E)S**

Il est rappelé à tout le monde de bien respecter les dates limites afin d'éviter des frais supplémentaires.

24. **PROCÈS-VERBAUX CES CSST À L'ÉLÉMENT**

Une discussion Générale porte sur les responsabilités concernant les réunions et procès-verbaux des CCSP.

25. **PRÉSENCE DES VPR SUPPLÉANT(E)S À DES ÉVÉNEMENTS DU STSE**

Une discussion générale a lieu sur la question qui consiste à déterminer quand le/la suppléant(e) est également président(e) de la section locale, en quel cas la section locale obtient un siège supplémentaire lors de certains événements. Il est mentionné que tel n'est pas le cas pour la Conférence des président(e)s.

***Rappel au Règlement :*** la consœur Faye Kingyens, VPR-Manitoba, n'est pas d'accord avec cette décision concernant la présence d'un(e) VPR suppléant(e) en tant que président(e) d'une section locale.

***Décision de la présidence :*** Rappel rejeté. Cette décision a été prise par le président national.

***Suivi :*** Qu'une politique soit rédigée et précise les aspects de la présence de VPR suppléant(e)s à des événements du STSE tels que la Conférence nationale des président(e)s des sections locales.

26. **AGA DE LA SECTION LOCALE DU/DE LA VPR**

MOTION : p/a Kooner/May

Que ce point soit renvoyé à la réunion du Conseil de l'automne 2019.

Adoptée

28. **LIMITES FINANCIÈRES DES DÉPENSES**

MOTION : p/a Schlosser/Levangie-Connor

Que ce point de l'Ordre du jour soit renvoyé à la réunion du Conseil national de l'automne 2019.

Adoptée

29. **PRATIQUE EXEMPLAIRE – FORMULAIRE DE RAPPORT DES VPR**

La consoeur Maryse Veilleux présente une ébauche dont peuvent se servir les VPR, qui leur facilitera la tâche pour préparer et envoyer leurs rapports au Conseil. Il s'agit d'un outil que les VPR peuvent décider d'utiliser.

31. **COMITÉ D'EXAMEN DES STATUTS**

Les personnes intéressées à siéger à ce comité sont invitées à le faire savoir, soit les consoeurs Cheryl Sullivan, Diane Girouard, Rubin Kooner, et Faye Kingyens, et les confrères Mark Gilchrist, Steve Maund et Marc Blanchard.

La séance du Conseil national est suspendue à midi pour le déjeuner. Les travaux reprennent à 13 h sous la présidence de la consoeur Shimen Fayad, Présidente nationale/i.

31. **COMITÉ D'EXAMEN DES STATUTS (suite)**

Du fait que ce comité n'est composé que de trois (3) membres, plus le président national en tant que membre de droit, un vote est donc nécessaire. La consoeur Rubin Kooner et les confrères Steve Maund et Marc Blanchard sont élus au Comité.

**Question de privilège :** la consoeur Rubin Kooner fait remarquer que dans le procès-verbal précédent il est indiqué qu'il y aurait une discussion sur la présence des vice-président(e)s suppléant(e)s à la Conférence des président(e)s.

**Question de privilège :** la consoeur Faye Kingyens, VPR-Manitoba, indique vouloir savoir quand et comment a été prise la décision concernant la présence des suppléant(e)s lorsque ces personnes sont des président(e)s d'une section locale.

32. **ARTICLE 14, SECTION 11 DES STATUTS – CONTRADICTION**

Le Comité des Statuts révisera cet article, et tout changement éventuel fera l'objet d'un vote au Congrès de 2020 du STSE.

**AVIS DE MOTION**

MOTION : p/a May/Levangie-Connor

Que le Point # 42 – Motion – Rapport sur les frais de déplacement des dirigeant(e)s de l'Exécutif national, soit ajouté à l'Ordre du jour.

Adoptée

33. **POLITIQUE 6 – CADEAU EN ARGENT AUX VPR**

MOTION : p/a Maund/ Blanchard

Que la Politique 6 soit modifiée, à savoir que 'don en argent' soit remplacé par 'certificat-cadeau' à un membre du Conseil qui quitte son poste.

ADOPTÉE (RV 8)

34. **POLITIQUE 6 – DÉPLACEMENT AUX RÈGLEMENTS**

MOTION : p/a Maund/Blanchard

Que la Politique 6 soit déplacée des Politiques du STS aux Règlements du STS, en tant que Règlement # 13 – Récompenses aux membres du Conseil sur le départ, et que les Politiques soient renumérotées en conséquence.

ADOPTÉE (RV 9)



**Le confrère Mark Gilchrist, VPR-Prairies et Nord, occupe la présidence.**

36. **FONDS DÉTOURNÉS – SECTION LOCALE DE GUELPH**

MOTION : p/a Fayad/May

Attendu qu'une plainte a été reçue contre Alison Barclay, ancienne membre du Syndicat national de la santé (SNS), Section locale 00032 ; et

Attendu que la plainte a été reçue par le président national du SNS en tant qu'organisme destinataire approprié ; et

Attendu que la plainte a fait l'objet d'une enquête par le vice-président national du SNS ; et

Attendu qu'il a été établi qu'Alison Barclay avait enfreint l'Article 25, paragraphe 6 (i) des Statuts de l'AFPC ; et

Attendu que l'ancien Conseil national du SNS a adopté le rapport et la recommandation selon lesquels Alison Barclay devrait faire des remboursements au SNS par l'intermédiaire de chèques postdatés ; et

Attendu qu'Alison Barclay n'a pas respecté l'accord de remboursement ; par conséquent,

Il est résolu que l'adhésion d'Alison Barclay à l'AFPC soit suspendue pour une période de cinq ans.

MOTION : p/a Maund/Lewis

Que le 'Il est en outre résolu que' soit ajouté :

*« Il est en outre résolu qu'Alison Barclay verse le montant de 3 299,86 \$ au Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement ».*

Adoptée

MOTION PRINCIPALE AINSI MODIFIÉE – ADOPTÉE (VC 10)

**La consoeur Shimen Fayad, PN/i, reprend la présidence de la réunion.**

AVIS DE MOTION

MOTION : p/a Levangie-Connor/Schlosser

Que le Point # 43 – Motion – Section locale inactive, région de l'Atlantique, soit ajouté à l'Ordre du jour.

Adoptée

MOTION : p/a Lewis/Maund

Que le Point # 44 - Motion – Sections locales inactives, région AB/CB/YT, soit ajouté à l'Ordre du jour.

Adoptée

40. **MOTION – CHARTE DU RESPECT**

MOTION : p/a Sullivan/Kooner

Attendu que le STSE a été publiquement déclarée Champion du respect sur le lieu de travail, et

Attendu qu'il est essentiel en tant que Champions nous fassions preuve de respect dans toutes nos paroles et actions, et

Attendu qu'il est important que les comportements acceptables et non acceptables soient clairement définis de manière à bien préciser les attentes ; par conséquent

Il est résolu qu'un sous-comité de trois (3) membres de notre Conseil national soit formé pour rédiger cette Charte, et

Il est en outre résolu que la Charte inclue une liste des comportements acceptables et inacceptables, et

Il est en outre résolu que cette charte soit prête pour être présentée et discutée dans sa version finale à la réunion du Conseil de l'automne 2019.

Adoptée à l'unanimité

*Les consoeurs Cheryl Sullivan et Diane Girouard, ainsi que le confrère Kevin Lundstrom, siégeront à ce sous-comité.*

**Le confrère Mark Gilchrist, VPR-Prairies et Nord, occupe la présidence.**

41. **MOTION – RÈGLEMENT 8 – PLAN DE PARRAINAGE DU STSE**

MOTION : p/a Fayad/Chafe

Que le Règlement 8 soit modifié, soit que le minimum d'enfants parrainés par le STSE passe de 9 à 8 afin de tenir compte des fonds du poste budgétaire, soit le parrainage de huit enfants, ainsi adopté par le Congrès inaugural du STSE en 2017.

ADOPTÉE (VC 11)

**La consoeur Shimen Fayad, PN/i, reprend la présidence de la réunion.**

42. **RAPPORT SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES DIRIGEANT(E)S DE L'EXÉCUTIF NATIONAL**

MOTION : p/a May/Levangie-Connor

Attendu que les dirigeant(e)s de l'Exécutif national passent beaucoup de temps au cours de l'année financière en situation de voyage ; et

Attendu qu'il n'existe actuellement aucun rapport détaillé ventilant les frais de déplacements des dirigeant(e)s de l'Exécutif national ; et

Attendu que la fusion entre le STE et le SNS a promis à nos membres la responsabilité fiscale, la transparence et un meilleur service ; par conséquent,

Il est résolu que les frais de déplacement des dirigeant(e)s de l'Exécutif national soient décomposés et détaillés par postes, et identifient les frais de déplacement, les jours d'administration des VPR pour chaque membre de la haute direction ; et

Il est en outre résolu que ces dépenses soient déclarées au Conseil national deux fois par an lors de ses réunions.

Adoptée

43. **MOTION CONCERNANT LA SECTION LOCALE 60005 - FREDERICTON**

MOTION : p/a Levangie-Connor/Schlosser

Attendu que la Section locale 60005 de Fredericton au Nouveau-Brunswick est inactive depuis plusieurs années ; et

Attendu que la fusion du SNS et du STE a fourni l'occasion aux membres de recevoir des services de soutien locaux dans leur région ; par conséquent,

Il est résolu de réaffecter les membres de la Section locale 60005 de Fredericton à une section locale active appropriée du STSE dans la région de Moncton / Fredericton; et

Il est en outre résolu de demander à l'AFPC de retirer la Section locale 60005 de la liste des sections locales actives du STSE.

MOTION : p/a Sullivan/Kingyens

Il est résolu de réaffecter les membres de la Section locale 60005 de Fredericton aux sections locales 60725 Moncton / Fredericton et 60727 Moncton (Golfe) de la STSE en activité

Adoptée

Motion principale ainsi modifiée : ADOPTÉE (RV 12)

*NOTA : les membres de la Section locale de Fredericton seront informés de tout changement à leurs cotisations une fois le calcul effectué.*

44. a) **MOTION CONCERNANT LA SECTION LOCALE Y0030 – WHITEHORSE**

MOTION : p/a Lewis/Maund

Attendu que la section locale Y0030 de Whitehorse au Yukon est inactive depuis plusieurs années ; et

Attendu que le nombre de membres est tombé en dessous du nombre requis pour maintenir une section locale active ; et

Attendu que toutes les activités de gestion pour les membres de Whitehorse sont situées à Whitehorse ; par conséquent,

Il est résolu de réaffecter les membres de la Section locale Y0030 de Whitehorse à la Section locale Y0720 de Whitehorse ; et

Il est en outre résolu de demander à l'AFPC de supprimer la section locale Y0030 (Whitehorse) de la liste des sections locales actives du STSE.

ADOPTÉE (VC 13)

b) **RÉSOLUTION CONCERNANT LA SECTION LOCALE 30014 – CALGARY**

MOTION : p/a Lewis/May

Attendu que la Section locale 30014 de Calgary en Alberta est inactive depuis plusieurs années, et

Attendu que le nombre de membres est tombé en dessous du nombre requis pour maintenir une section locale active ; et

Attendu que toutes les activités de gestion pour les membres de Calgary sont situées à Calgary ; par conséquent,

Il est résolu de réaffecter les membres de la Section locale 30014 de Calgary à la Section locale 30704 de Calgary, et

Il est en outre résolu de demander à l'AFPC de supprimer la Section locale 30014 (Calgary) de la liste des sections locales actives du STSE.

ADOPTÉE (VC 14)

AVIS DE MOTION

MOTION : p/a Levangie-Connor/Chafe

Que le Point # 45 – Motion – Section locale inactive de Terre-Neuve, région de l'Atlantique, soit ajouté à l'Ordre du jour.

Adoptée

45. **MOTION CONCERNANT LA SECTION LOCALE 9001H – TERRE-NEUVE**

MOTION : p/a Kooner/Levangie-Connor

Attendu que la Section locale 9001H de Terre-Neuve a des effectifs grandement inférieurs à ceux précisés à l'Article 9, section 3 des Statuts du STSE ; et

Attendu que lors que le nombre de membres ne peut rendre ladite section viable, et que la fusion du SNS et du STE a permis aux membres de recevoir des services de soutien locaux dans leur région ; par conséquent,

Il est résolu de réaffecter les membres de la Section locale 9001H de la STSE à Terre-Neuve à la Section locale 9001U de la STSE à St. John's ; et

Il est en outre résolu de demander à l'AFPC de supprimer la Section locale 9001H de la liste des sections locales actives du STSE.

ADOPTÉE (RV 15)

AVIS DE MOTION

MOTION : p/a Kooner/Maund

Que le Point # 46 – Motion – Que soient maintenu(e)s deux (2) VPR and la RCN, soit ajouté à l'Ordre du jour.

***Décision de la présidence*** : Irrecevable. La recommandation du Comité a déjà été adoptée et doit être présentée aux sections locales lors des conférences régionales. Tous les commentaires et réactions seront recueillis après les conférences, puis le Comité fera rapport au Conseil à la réunion de l'automne 2019.

***Demande de renseignements*** : la consoeur Faye Kingyens, VPR-Manitoba, désire connaître le mandat du Comité de la structure, ce à quoi le confrère Benoît Thibault, VPR-Québec, lui répond par la lecture du mandat en question dans son Rapport de 2018, soit 'arrêter une nouvelle formule de calcul du nombre de délégué(e)s et examiner la structure organisationnelle, ses régions et le nombre de VPR. »

MOTION : p/a Maund/Chafe

Que la réunion du Conseil national du printemps soit levée.

Adoptée